

## La course vers 1985

*Autour d'une table, un journaliste scientifique, sceptique de profession, le maître d'oeuvre, fort de son mandat et gros des espoirs de ses financiers, un expert de la Confédération, émanation de l'Administration, gardien de la loi et du règlement, un opposant irréductible, porte-parole indéracinable d'une association d'opposants irréductibles, et enfin un universitaire, tête chercheuse et esprit critique, empêqueur de danser un rond. Tous personnages plus qualifiés les uns que les autres. Pouvait-on rêver plus attractive brochette pour débattre de l'entreposage des déchets radioactifs? La Télévision romande ("Table Ouverte", l'autre dimanche) avait mis tous les atouts dans son jeu.*

*Bien entendu, comme le veut l'exercice télévisé, personne n'allait convaincre son vis-à-vis. Chacun allait camper sur ses positions. Tout au plus était-on en droit d'espérer que du choc des arguments naîtrait une petite lumière, réconfortante pour le téléspectateur. Des étincelles, il y en eut bien quelques-unes, mais de lumière, pas la moindre: inutile de revenir en détail sur l'"affrontement"; ce qu'il en reste aujourd'hui, c'est l'angoisse. Le mot est peut-être lourd, mais hors des cercles des convaincus (pour ou contre les centrales), c'est celui qui doit résumer le plus fidèlement le climat.*

*Serrons de près les enjeux. La question est l'une des plus cruciales que pose l'utilisation de l'énergie nucléaire — et encore a-t-elle été pendant longtemps passée sous silence, avant que l'inquiétude populaire la pousse au premier plan —: que faire des déchets radioactifs, demain, après-demain et pour des centaines d'années dans notre pays?*

*On sait qu'il incombe, selon la loi atomique révisée acceptée par le peuple au début de l'année, aux producteurs de résidus radioac-*

*tifs de garantir leur élimination sûre et définitive; on sait également qu'ils devront se livrer à cet exercice dans le sous-sol helvétique puisqu'après traitement dans les usines appropriées à l'étranger ces encombrants colis reviendront selon toute probabilité à leurs expéditeurs.*

*C'est la course à 1985, avec un pari crucial pour les promoteurs du nucléaire, et pour tous les consommateurs d'électricité en général tant que la priorité énergétique n'a pas changé: toujours d'après l'arrêté fédéral approuvé en mai dernier, le 31 décembre 1985, si la preuve de la gestion sûre et durable du stockage définitif n'est pas apportée, plus d'autorisation de construire de nouvelles centrales, et davantage même: plus d'autorisation d'exploiter Beznau, Mühleberg, Gösgen et Leibstadt!*

*Bref, admettons que cette problématique est aujourd'hui connue. Dans les faits, la proximité de l'échéance de 1985 souligne, si besoin était, l'état d'impréparation extraordinaire dans lequel nous nageons.*

*Dans cinq ans donc, pas plus, les plus hautes instances politique du pays devraient être convaincues du bien-fondé de conclusions scientifiques et techniques qu'aucune certitude ne vient aujourd'hui encore étayer.*

*Le coup de pistolet du départ ne pouvait être donné plus tôt: le groupe officiel de travail "ad hoc" (Groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires, institué en février 1978) vient tout juste de mettre la dernière main à la réglementation des mesures préparatoires, c'est-à-dire des travaux de sondages et de recherches qui ne sauraient être entrepris qu'avec l'autorisation de la Confédération.*

*Le parcours est plutôt corsé. Jugez-en sur pièces! Pendant cinq ans, il faudra que le maître*

SUITE ET FIN AU VERSO

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 526 13 décembre 1979  
Dix-septième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Jacques Schilt

526

# La course vers 1985

d'oeuvre, la Société coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs, la Cedra à qui incombe la responsabilité d'éliminer les déchets, il faudra donc d'abord que cette "coopérative" réponde précisément à un questionnaire détaillé sur ses projets (objectifs des recherches, description des travaux prévus et de leurs effets, et — on n'est pas Suisse pour rien — étapes de la remise en état de l'emplacement). Sa demande d'autorisation sera examinée par la Confédération, avec à la clef une consultation du canton concerné et des négociations éventuelles avec des personnes "dont les droits et obligations seraient touchés" et qui auraient fait opposition. Les travaux proprement dits pourront alors démarrer. S'ils donnent satisfaction, la Cedra

## LES TENTACULES DE LA RECHERCHE

L'activité de la Cedra a des retentissements dans la Suisse entière, bien entendu. Voici la liste des bureaux et instituts qui participent au programme de recherche lancé sous la direction de la Cedra (entre divers bureaux de géologie):

- Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs, de Würenlingen;
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et Institut de recherches pour l'industrie, le génie civil et les arts et métiers, de Dübendorf;
- Ecole polytechnique fédérale, de Zurich (Section de recherches industrielles de l'Institut de physique technique, Institut de géologie, laboratoire de géologie expérimentale, Institut de géophysique, Institut de technique des fondations et de mécanique des sols, Service sismologique suisse);

formulera ensuite ses conclusions. Celles-ci seront enfin examinées par les autorités fédérales sous tous les angles indispensables, de la sécurité à la protection de la nature, entre autres points de vue primordiaux.

Toutes ces étapes franchies en cinq ans: si le pari est tenu, jamais on aura tourné aussi vite sur un circuit administratif et technique!

## LES MIRACLES

L'angoisse suintant du débat télévisé venait peut-être de là: par quel miracle, cette incroyable somme d'incertitudes scientifiques (géologiques en particulier, faute de données élémentaires dans l'espace et dans la durée) allait-elle soudain se muer en feu vert? Par quel miracle ce parcours du combattant nucléaire jalonné d'échéances administratives pour le moins touffues, encore compliquées par la réticence populaire que l'on sait à l'égard des centrales, se résumerait-il à une

- Institut de physique de l'Université de Berne, section Low Level Counting et géophysique nucléaire;
- Chargés de cours et assistants des Universités de Bâle, de Berne, de Lausanne, de Zurich et de l'Ecole polytechnique fédérale;
- SA Ufficio d'Ingegneria Maggia, de Locarno;
- Ateliers des Charmilles SA, de Genève;
- Bonnard & Gardel, Ingénieurs-conseils SA, de Lausanne;
- Electrowatt Ingénieurs-conseils SA, de Zurich;
- Forex Neptune, Service technique SA, de Paris;
- Motor-Columbus Ingénieurs-conseils SA, de Baden;
- Société générale pour l'industrie, Ingénieurs conseils, de Genève;
- Départements techniques des Forces motrices bernoises SA, de Berne, des Forces motrices du Nord-Est de la Suisse, de Baden, et de la SA l'Energie de l'Ouest-Suisse, de Lausanne.

portion d'autoroute permettant de glisser sans encombre vers la sécurité maximum des entrepôts? Derrière l'optimisme de commande de la Cedra, le poids des centaines de millions à investir dans l'aventure, le poids du fait accompli, puisque la production de déchets est engagée depuis des années, acte de fois sans précédent des milieux industriels et politiques.

Et dès lors le malaise: en dernière analyse, que pèseront les contingences scientifiques? et quelle est la valeur de ces précisions dont on affuble l'information distillée sans relâche sur ces sujets, effort considérable de promotion de l'atome. Enfin, couronnant en quelque sorte ce réseau d'inconnues, l'impression que Rudolf Rometsch, le président de la Cedra précisément, faisait joujou au petit écran, avec des dessins de coupes géologiques de la Suisse, soigneusement colorées pour l'occasion par le spécialiste de son service de relations publiques. En définitive, l'indépendance de la Cedra sera la pierre de touche des grandes manoeuvres nucléaires en vue ces prochaines années: qui aura les moyens concrets de contrôler son autonomie, même s'il est d'ores et déjà prévu qu ses travaux seront suivis pas à pas par des experts de la Confédération?

## LES PROFILS DU PRÉSIDENT ROMETSCH

Aujourd'hui, on ne va pas s'embarrasser de mots: le portrait que donne la Cedra d'elle-même est trouble. Et puisque nous tenons là l'une des clefs du problème, entrons dans quelques détails!

Côté déclarations de principe, on fait bien sûr bonne mesure à la Cedra. Ecoutez le président Rometsch en septembre dernier à Berne lors de l'inauguration de l'exposition "Déchets radioactifs en Suisse":

"(...) Font partie de la Cedra les principaux producteurs de déchets radioactifs, en l'occurrence les entreprises d'électricité suisses responsables et la Confédération représentée par l'Office fédéral de la santé publique (voir entrefilet. Réd.). Nous, gens de la Cedra, ne

sommes des employés, ni des entreprises d'électricité ni de la Confédération. Sans nous laisser impliquer dans la polémique entourant l'énergie nucléaire, nous élaborons les projets nécessaires à l'élimination des déchets radioactifs. Nous devons fournir la preuve que ces projets sont sûrs pour l'homme et l'environnement".

*On pourrait argumenter sur la nature exacte du patron de Rudolf Rometsch. Passons! Aller au-delà de ces professions de foi, c'est dé-*

Sept "coopérateurs" sont membres de la Cedra. La Confédération en est au titre de responsable du ramassage et du stockage des déchets provenant de l'utilisation de réacteurs et de radioisotopes en médecine, dans l'industrie et la recherche (sa participation financière reste faible dans l'entreprise, comme est faible en conséquence son poids dans les décisions). Les sept:

- la Confédération, représentée par le Service fédéral de l'hygiène publique
- les Forces motrices bernoises SA
- SA l'Energie de l'Ouest-Suisse
- la centrale nucléaire de Gösgen-Däniken SA
- l'Energie nucléaire de Kaiseraugst SA
- la centrale nucléaire de Leibstadt SA
- les Forces motrices du Nord-Est de la Suisse SA

Le Conseil d'administration de la Cedra est composé des personnalités suivantes (état janvier 1979):

M. R. Rometsch, président et conseiller; M. R. Althaus, Forces motrices bernoises SA; M. B. Bretscher, Forces motrices du Nord-Est de la Suisse; M. P. Graf, centrale nucléaire de Leibstadt SA; M. Y. de Haller, SA l'Energie de l'Ouest-Suisse; M. W. Hunzinger, section de la radioprotection du Service fédéral de l'hygiène publique; M. E. Utzinger, centrale nucléaire de Gösgen-Däniken SA; M. E. Tappy, l'Energie nucléaire de Kaiseraugst SA.

*couvrir d'autres visages de l'entrepreneur. Quelquefois, rarement, le doute transparait. Ainsi pouvait-il écrire, en novembre, dans un*

*éditorial consacré à l'organisation de ces "forages d'essai":*

"(...) Etant donné que seul un nombre restreint de forages a été effectué dans le socle cristallin du Plateau suisse et du Jura, sa composition rocheuse et avant tout sa fracturation (donnée essentielle pour évaluer les risques d'infiltration d'eau. Réd.) sont pratiquement inconnues. Nous connaissons tout aussi mal les conditions de la nappe phréatique. La datation des eaux souterraines revêt pour nous une importance particulière car elle permet de déterminer le degré d'étanchéité des roches qui les entourent..."

#### INFORMATION ET PROPAGANDE

*Autant admettre, "grosso modo", que les données précises les plus élémentaires font défaut, qui pourraient elles, éventuellement, autoriser un pronostic optimiste! Comment, dans ces conditions, le même Rudolf Rometsch pouvait-il écrire, tentant peut-être de justifier la confiance des soutiens financiers de la Cedra, comment pouvait-il écrire en avril dernier, en conclusion lyrique d'un autre texte, cette fois intitulé "La sécurité avant tout":*

"(...) Je suis personnellement convaincu qu'en Suisse, le stockage final des déchets radioactifs peut, avec la plus grande probabilité être organisé de telle façon que personne, ni dans

#### BAGATELLES

Bien des Romands ont été étonnés de découvrir que plusieurs partisans du conseiller fédéral Léon Schlumpf portaient des "Schtroumpfs" comme mascotes. Encore un problème de traduction. Ces petits héros de bande dessinée s'appellent en allemand "Schlumpfe" (singulier: Schlumpf). Plus besoin de faire un dessin!

\* \* \*

Les nouveaux procédés d'impression et le militantisme ambiant contribuent à la multiplication des petites feuilles politiques locales.

la génération actuelle, ni dans celle à venir, ne subira d'atteintes".

*Ni plus ni moins qu'une déclaration de propagande en faveur du nucléaire, puisqu'il admet lui-même plus tard que le constat géologique fiable fait défaut.*

#### STOP!

Face à la pression des milieux industriels et politiques, des producteurs d'électricité, la Cedra, laissant à d'autres le soin de soigner l'image de marque du nucléaire, ne peut, si elle veut conserver une once de crédibilité, que miser sur la transparence (Exemple: à Berne le Groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires en était dernièrement à considérer que "la publication des résultats des recherches préliminaires serait très utile"; est-ce à dire que déjà la Cedra ferait des cachotteries?). Même si cela doit permettre les coups les plus rudes de la part, entre autres, des milieux scientifiques intéressés... et même si s'en trouvent lésés les intérêts directs des sept "coopérateurs". Utopie, dirait-on peut-être! Il est vrai que la seule condition réaliste pour qu'un débat serein puisse s'instaurer au chapitre des déchets radioactifs, c'est d'abord, et avant tout autre initiative, de n'en plus produire davantage.

C'est ainsi, à titre d'exemple, que la ville de Berne compte un quotidien socialiste, la "Berner Tagwacht" (dont le nouveau contrôle du tirage indique heureusement un maintien de l'audience à plus de 10.000 exemplaires) et des feuilles locales des "POCH": "Aareboge" (Courbe de l'Ar) bi-mensuel, du Parti du travail; "der Berner Bär" (l'ours de Berne) et de la LMR: "Bärner Bresche".

\* \* \*

Précision: la facture des transports genevois telle que nous la donnions dans DP 524 comprenait des totaux calculés sur dix ans (1614 millions pour l'ensemble).

## Si les citoyens avaient le pouvoir

Les bouquets sont fanés, les lampions éteints. Le rideau est tombé sur la grande fête électorale d'octobre et sur celle, plus intime, de la semaine passée. La stabilité dans la stabilité, si on s'en tient aux chiffres; chaque camp a fait ses comptes, satisfait, un agrarien a remplacé un agrarien. Nous avons pu voir sur le petit écran les parlementaires tout neufs un peu hésitants et les vieux routiers à l'aise dans un décor connu.

Maintenant le travail commence; mais dans quelles directions, avec quelles priorités? Il y a bien les programmes électoraux, mais ils sont souvent flous ou élastiques; il y aura, bientôt les "grandes lignes" du Conseil fédéral pour la législature, mais elles ne lient pas le parlement.

Que pensent les citoyens, quel est le contenu de leur vote du 21 octobre dernier? La réponse est loin d'être évidente; on en saura un peu plus au gré des votations populaires et d'un sondage d'opinion. En attendant le parlement navigue à vue, ballotté — ou conforté — au gré des pressions des intérêts les plus puissants, des groupes qui savent donner de la voix.

Néanmoins, grâce à un sondage effectué pour le compte du "Tages Anzeiger" de Zurich, on connaît déjà les thèmes qui préoccupent le plus les électeurs à l'orée de la législature selon le parti dont ils se sentent le plus proche (première ligne); de plus on découvre l'appréciation qu'ils font de leur parti préféré à propos de ces thèmes (deuxième ligne).

Bref mode d'emploi: 70% des électeurs radicaux considèrent comme urgente la protection de l'environnement au cours des prochaines années, mais seulement 38% estiment que le parti radical s'acquitte bien de cette tâche. Le sondage n'a porté que sur la Suisse alémanique et la liste des problèmes était imposée (l'énoncé de plusieurs priorités était possible!)

### Identification partisane "Je me considère comme partisan du..."

	Total (100%)	parti radical (100%)	parti démocrate- chrétien (100%)	parti socialiste (100%)
Protection de l'environnement	71%	70% 38%	72% 48%	75% 58%
Encouragement des énergies solaire et hydraulique, indépendance à l'égard de l'atome et du pétrole	69%	63% 22%	69% 30%	75% 40%
Construction de nouvelles centrales nucléaires afin de couvrir les besoins en énergie	14%	28% 18%	19% 10%	8% 4%
Sécurité de l'emploi	61%	47% 40%	62% 44%	74% 70%
Juste répartition du revenu et de la fortune	32%	18% 6%	36% 23%	51% 57%
Maintien de notre ordre économique libéral	32%	48% 65%	43% 40%	25% 25%
Participation des travailleurs	30%	11% 7%	25% 25%	56% 58%
Développement de la sécurité sociale	45%	39% 28%	48% 51%	65% 72%
Egalité de l'homme et de la femme dans tous les domaines	40%	38% 30%	31% 30%	56% 47%
Meilleure protection des familles nombreuses	36%	24% 20%	61% 63%	35% 47%
Empêcher la mise à l'encan de la patrie; plus d'autorisation d'acheter pour les étrangers	47%	43% 22%	60% 35%	39% 23%
Lutte contre les extrémistes et le terrorisme	39%	41% 40%	51% 44%	33% 20%
Renforcement de la capacité de défense militaire de la Suisse	14%	27% 37%	23% 25%	6% 3%

La protection de l'environnement reste donc une préoccupation majeure des citoyens, sans considération de parti. Même si le PSS semble être le plus crédible dans ce domaine, l'écart entre la perception des électeurs et la manière dont ils voient leurs élus reste encore très important. Voilà une constatation qui devrait galvaniser ceux qui au parlement sont décidés à prendre au sérieux la législation actuellement en discussion sur ce sujet!

Quant aux centrales nucléaires, si on s'en tient au pouls de l'opinion, aucune nouvelle autorisation ne devrait être accordée.

Ces derniers mois, on a beaucoup commenté le durcissement de la vie politique, notamment l'affrontement croissant entre socialistes et radicaux. Il est intéressant de noter que, sur

deux sujets au moins, (libéralisme et défense nationale) les élus radicaux sont considérés par leurs propres troupes comme des extrémistes; le parti radical, au double titre du système économique et de l'armée fait donc de la surenchère.

Certes, ces résultats ne disent pas tout; il y a souvent un fossé entre une position de principe et une décision concrète qui touche très directement des intérêts précis ils expriment des clivages nets entre gauche et droite (sécurité sociale, participation, politique des revenus) et une préoccupation dominante et commune, l'environnement. Reste à savoir qui saura assumer ce souci jusqu'au bout...

Décidemment les partis n'en ont pas fini d'en découdre avec l'écologie.

est une conséquence des premier et deuxième points, en ce qui concerne les plans d'étude! "Enfin, les moyens d'enseignement (manuels, fiches, documents, etc.) seront préparés sur le plan romand par la Commission romande des moyens d'enseignement (COROME) et sur le plan vaudois, sous la responsabilité du département, pour les sujets propres à notre canton. A COROME, où il est représenté, le département exposera les conditions auxquelles il subordonne l'adoption des moyens d'enseignement romands; au besoin, si ces derniers devaient être jugés inadaptés aux objectifs pédagogiques vaudois, ils ne seraient pas introduits dans nos écoles".

Voilà qui est clair: où bien les propositions vaudoises sont admises; ou bien le canton se passe du matériel romand.

Les programmes solennellement adoptés resteraient lettre morte, tant il est vrai qu'ils ne deviennent réalité dans la classe qu'à travers un matériel particulier.

Et le chef du département du DIP peut conclure, en fronçant les sourcils:

"C'est au prix de ces dispositions que le département entend à la fois jouer le jeu de la coordination romande et conserver le génie propre à l'école vaudoise".

Si chaque canton pose de telles exigences pour "conserver son génie propre", que restera-t-il des efforts de la coordination romande? Les cantonalistes à tout crin sont en train de donner des armes redoutables aux radicaux suisses qui viennent de lancer une nouvelle initiative fédérale pour la coordination scolaire, prenant le relais des jeunes PAB.

En fait, si la coordination scolaire fait peur, c'est parce que, à la suite d'un travail en profondeur, mené par les enseignants de tous les cantons romands, elle débouche sur des programmes fondamentalement différents et peu sélectifs. Lors du récent débat au Grand Conseil vaudois sur ce sujet, ce sont les députés les plus opposés à toute réforme de l'école qui se sont succédé à la tribune pour vitupérer la coordination romande en générale, et le nouveau programme de français en particulier.

## CANTONALISME

### La coordination scolaire sera vaudoise ou elle ne sera pas...

La coordination scolaire n'a pas pour seul but de trouver un dénominateur commun entre les cantons afin d'éviter les inconvenients des migrations intercantionales et de rationaliser la production des moyens d'enseignement, elle permet aussi de mettre à jour des programmes souvent fort anciens.

Après les mathématiques et l'environnement (histoire, géographie, sciences), c'est l'enseignement du français qui devrait être rénové. Mais la résistance à la coordination se durcit dans le canton de Vaud. Preuve en est l'éditorial du dernier numéro de la revue "Perspectives", signé du chef du Département vaudois de l'Instruction publique, le radical Junod. Le Conseil d'Etat vaudois a adopté les programmes romands des 5e et 6e années (Circe II); mais, précise aussitôt le responsable du DIP, "s'il donne son accord de principe aux objectifs des disciplines et aux recommandations méthodologiques qui sous-tendent les

programmes romands, le canton de Vaud se réserve de préciser l'importance relative qu'il conviendra de leur donner dans la pratique de l'enseignement".

Première restriction donc: le canton de Vaud se réserve le droit de choisir les objectifs qui lui paraissent prioritaires.

"Deuxièmement, le département opérera une première sélection des sujets à choix proposés par les programmes romands. Les maîtres vaudois ne recevront donc qu'une partie des choix mentionnés par Circe II et cela non dans le but d'appauvrir le programme, mais bien pour garantir un minimum d'unité à la matière enseignée".

Pourquoi ce traitement particulier? Les autres cantons n'éprouveraient-ils pas eux aussi ce besoins d'un "minimum d'unité"? En fait, ce sont les aspects les plus nouveaux de l'entreprise qui risquent fort d'être écartés...

"Troisièmement, conformément aux lois vaudoises sur les enseignements primaires et secondaires, le département adoptera les programmes destinés aux maîtres primaires et secondaires selon le plan d'études romand pour les années 5 et 6".

A défaut de traduction officielle, on en est réduit à supposer que cette troisième condition

## Les murs ont la parole

Place de la Palud, Lausanne, voici quelques mois (1):

*Aux Urnes, citoyens!* Exposition d'affiches, 75 ans de votations fédérales par l'affiche. Splendide! De même que le livre de Jean Meylan, Philippe Maillard et Michèle Schenk, qui a le même titre.

Genève, voici quelques semaines:

*L'Affiche sauvage à Genève 1968-78.* Un livre va paraître. Splendide également.

— Comment? Vous approuvez ces gens qui barbouillent nos murs? les recouvrent de papiers innommables? etc.

Eh oui! Tout d'abord, je ne vois pas "clairement et distinctement" que les affiches "civilisées", celles qui ont payé leur redevance à la Société générale d'affichage, soit nécessairement supérieures aux sauvages.

Et puis, je ne vois pas non plus que *sans les affiches*, les murs de nos cités soient nécessairement plus propres, plus beaux, etc. Souvent lézardés... Souvent pisseux — passez-moi le mot!

Enfin et surtout: je ne vois pas que les affiches sauvages soient plus polluantes que la publicité — apparemment autorisée — au néon qu'on voit fleurir de nuit dans nos rues. Parfois à éclipses: un mot en jaune faisant place à un autre mot en rouge, scintillant, apparemment stipendiée, cette publicité, par des psychiatres, en mal de clientèle ou par des misanthropes, estimant que c'est le seul moyen de résoudre le problème de la surpopulation: en poussant au suicide... Car il n'est pas probable que les malheureux habitants des maisons circonvoisines survivent longtemps — voyez au carrefour de Georgette, par exemple — et l'on s'étonne même que les *enfants*, les *adolescents* de la maison ne se soient pas servi de leur carabine à air comprimé pour faire un carton et s'attirer l'unanime sympathie des populations! ... Pour en revenir à l'affiche sauvage:

"La SGA, société privée, s'est vue concéder par la Municipalité le monopole de l'affichage, moyennant une redevance qui représente environ 15% de son chiffre d'affaires. Elle en tire un profit certain grâce au fait que les règlements communaux obligent tous ceux qui veulent afficher à passer par ses "services". Ainsi la Ville loue des emplacements collectifs à un très bas prix pour permettre la réalisation d'un profit privé et, en plus, elle protège par ses règlements ce monopole privé! Conséquence: le prix de l'affichage est prohibitif..." Je tire ces lignes d'un dépliant édité par le Comité pour la Liberté d'Affichage (voir plus loin), qui poursuit en ces termes:

"Que ce soit par la SGA (Société Générale d'Affichage) et surtout par les règlements communaux, tout est fait pour entraver la liberté d'affichage. Cette politique répressive se retrouve dans d'autres cas: vente de journaux d'opinion en rue, tenue de stands, etc. Démocratiques en paroles, les "autorités" sont répressives dans les faits et recourent à des contraintes sournoises, sous prétexte d'ordre et de propreté."

Qu'en pensez-vous?

J'ajouterais qu'à Genève, les autorités ont prévu un certain nombre de panneaux, murs, etc, pour l'affichage "libre" ou "sauvage"...

J.C.

(1) Une aimable lectrice de Genève nous fait part d'une précision qui a assurément son importance: la citation d'Horace Juillard que Jeanlouis Cornuz mettait en exergue dans son "carnet" de DP 523 était bien extraite du "Journal de Genève" (29 octobre), mais d'une page consacrée au courrier des lecteurs (H. Juillard commentait en fait un "éditorial" de J.-S. Eggly intitulé "Elections fédérales: les absents ont tort"). Réd.

### LIBERTÉS

## Un comité de plus

*Un comité de plus! C'est la réaction désabusée qu'aura pu susciter chez le lecteur saturé d'informations en tous genres la lecture de la dé-*

*pêche standard publiée l'autre jour par l'Agence télégraphique suisse à propos de la création à Lausanne du "Comité pour la liberté d'affichage" (1). Il est vrai que passé au laminer de la "hiérarchie" traditionnelle et quotidienne des sujets d'actualité, exprimé sur le ton neutre et "objectif" de rigueur, le lancement d'une action contre l'emprise de la Société générale d'affichage (SGA) en Suisse n'a rien d'exaltant. Un correctif s'impose. Voyons cela de plus près!*

*Tout d'abord, le ton de l'opération, impossible à repérer dans la prose de l'ATS, mais très frappant pour les rares bénéficiaires du "dossier de presse" remis en priorité aux journalistes assistant à l'inévitable conférence de presse des promoteurs.*

*Des déclarations d'intention, bien sûr, comme toujours; des principes hautement réaffirmés, comme de juste; des slogans bien sûr, pour appâter les "spécialistes" de l'information chargés de répercuter l'entreprise. Mais au total, bien plus que cela: un propos à la fois polémique et clairement étayé, des documents concrets (le coût d'un affichage en ville de Lausanne, poste par poste), en quelques pages l'historique et la description de la main mise de la Société générale d'affichage sur tout un pan de l'expression politique et culturelle dans notre pays, des notes précises et clairement situées à travers une liste de sources facilement contrôlables, sans détours les relations entre la SGA et la Ville de Lausanne à titre d'exemple, et la base d'une documentation sur la société incriminée elle-même.*

*D'emblée, un interlocuteur valable manifestant, par sa parfaite connaissance de la cause portée à la connaissance de l'opinion, par la force tranquille de son argumentation, que les pouvoirs publics ne pourraient éluder, pour le moins et en une première étape, un dialogue. Sans tomber dans les excès verbaux, il y avait là l'ébauche d'une prise en charge réelle, concrète, par des citoyens, des "affaires" les concernant directement.*

*Quelques notes sur l'enjeu pratique de l'offensive lancée dans ces conditions:*

– Le Comité pour la liberté d’affichage: “(...) Afficher par l’entremise inévitable légalement de la SGA demande pour le moins de l’argent; à vrai dire des sommes dépassant de toute façon les moyens de groupes politiques ou culturels minoritaires. Or, la SGA contrôle de son propre aveu quelque 60% du marché général de l’affichage en Suisse, bénéficiant à titre privé de concessions incluant les terrains ferroviaires CFF, 599 offices postaux PTT, le domaine (ex-) public de 2621 communes (à Lausanne, en plus du domaine public proprement dit, les transports publics, le Palais de Beaulieu et ses diverses foires, le Théâtre municipal, les grands parkings, la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman). La totalité du réseau d’affichage SGA au niveau suisse comprend environ 104.000 panneaux standard R4, compte non tenu des innombrables cartons suspendus, emplacements lumineux ou transparents, vitrines, etc..., supportant annuellement 2.500.000 affiches, apposées par les soins d’un personnel, à 85% temporaire soit dit en passant. De plus, la SGA ne considère comme affichage politique que celui concernant directement une campagne en vue d’une votation ou élection fédérale, cantonale ou communale...”

– Le Tribunal fédéral (arrêt du 24 juin 1970 dans la cause Aleinick contre Cour de justice et Procureur général du canton de Genève): “La liberté d’expression n’est pas seulement, comme d’autres libertés expresses ou implicites du droit constitutionnel fédéral, une condition de l’exercice de la liberté individuelle et un élément indispensable à l’épanouissement de la personne humaine; elle est encore le fondement de tout Etat démocratique: permettant la libre formation de l’opinion politique, elle est indispensable au plein exercice de la démocratie. Elle mérite dès lors une place à part dans le catalogue des droits individuels garantis par la Constitution et un traitement privilégié de la part des autorités”.

– Et les revendications du comité pour la li-

berté d’affichage qui, de Lausanne, devrait essaimer en Suisse romande;

– “pour un affichage d’information et d’opinion (à l’exclusion de l’affichage commercial) libre et gratuit sur tous les emplacements à caractère public;

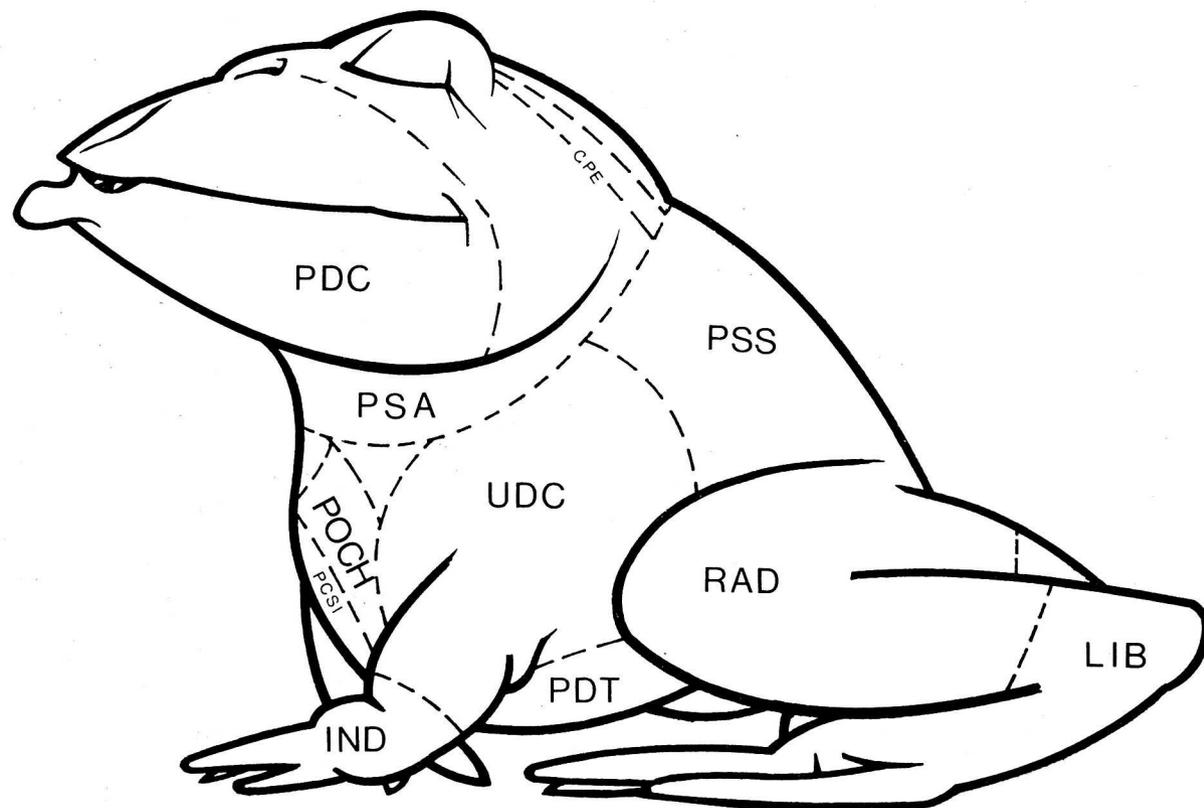
– pour la dénonciation de la convention municipale avec la SGA et pour la mise à la dis-

position publique libre et gratuite d’une part importante et bien située de ses emplacements;

– pour la municipalisation du service de l’affichage (sur le solde des panneaux SGA), avec tarifs nettement préférentiels en faveur de la politique et de la culture”.

(1) Adresse utile: Comité pour la liberté d’affichage, c.p. 186, 1000 Lausanne 17.

#### LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



Longue vie au président!

## MORALITÉ

### Les ennemis de l'Etat de droit

Une rubrique régulière dont le nom serait "les ennemis de l'Etat de droit"? Pourquoi ne pas la tenir ici? Y trôneraient en bonne place certains gouvernements cantonaux.

On se souvient encore de l'arrêt du Tribunal fédéral constatant la violation de nombreuses législations cantonales et fédérales par le gouvernement valaisan dans l'affaire de l'altiport de Verbier.

Plus récemment, c'est le Tribunal administratif de Genève qui déniait aux autorités de police le droit de refuser à un homosexuel le "certificat de moralité".

## RECU ET LU

### La grande convoitise de Kurt Furgler

On comprend que Kurt Furgler en crève d'envie. A se demander même si la réalisation du projet Kis suffira à calmer sa convoitise face à la convention européenne contre le terrorisme signée le 4 décembre dernier par les ministres de la Justice de la Communauté européenne. L'une des armes, mises au point par les Allemands de l'Ouest, et qui feront partie de la nouvelle panoplie européenne de lutte contre les terroristes, telle qu'elle découle directement de l'installation d'un ordinateur central: le quotidien français "Libération" raconte (no. 1814, 10 décembre 1979: "Espace policier européen: plus fort qu'Interpol"):

"(...) Placé devant son écran cathodique, les mains posées à hauteur du clavier qu'il tapote rapidement, l'homme observe les voitures qui s'arrêtent devant la baie vitrée de son bureau. Pour chacune d'entre elles, il enregistre sur son écran le numéro minéralogique. En moins de deux secondes, la réponse s'inscrit: "néga-

C'est encore le gouvernement zurichois et son impayable chef de l'Instruction publique qui viennent de se faire taper sur les doigts par la plus haute autorité judiciaire du pays: un enseignant condamné pour objection de conscience ne peut pas être empêché d'effectuer son stage sous prétexte qu'il serait un "ennemi de l'Etat". Déjà, dans la même affaire, le Tribunal fédéral avait cassé la décision du Conseil d'Etat zurichois en 1977 qui refusait à l'intéressé la possibilité de consulter son dossier.

Conclusion? Se méfier de ceux qui, constamment, ont à la bouche l'ordre et le droit. Davantage même: l'Etat de droit est bien mal servi par les détenteurs de l'autorité qui confondent trop souvent la légalité et leurs propres conceptions du droit.

tif". L'ordinateur central, installé à Wiesbaden, a compilé plusieurs fichiers et donné sa réponse au terminal, autorisant le passage. Nous sommes au poste frontière franco-allemand de Sarrebrück, sur l'autoroute Metz-Francfort, dans le bureau du fonctionnaire du Bundesgrenzschutz — chargé de contrôler le trafic transfrontalier. A quelques mètres de là, un terminal identique est servi par une femme qui surveille les passages en sens inverse.

"Ce système informatique sophistiqué est maintenant installé dans les soixante-cinq plus importants points d'entrée en République fédérale. Et un simple coup de téléphone, par ligne directe, permet aux autres postes dépourvus de terminal d'avoir accès à la phénoménale mémoire de l'ordinateur central qui garde en son sein plusieurs millions de dossiers, accessibles par un numéro minéralogique, un nom, un prénom, un numéro de passeport, voire une empreinte digitale".

## A SUIVRE

Pierre Dreyfus, ancien PDG de Renault, aujourd'hui encore PDG de Renault-Finance,

une des filiales de la régie automobile française, expliquait au "Nouvel Observateur" (no. 784) comment sa firme, lancée à la conquête du marché mondial, se "débrouillait" dans le jeu des devises. Où l'on voit la Suisse, plateforme financière, briller de tout son éclat. Quelques phrases de P. Dreyfus, à titre documentaire: "(...) Nous ne jouons pas sur les devises. Nous avons simplement changé notre système de règlement pour des voitures vendues à l'étranger. Autrefois, c'était notre représentant local qui, étant payé en devises du pays, devait les changer en francs. Or c'est un commerçant, non un cambiste. Aujourd'hui, nous lui demandons d'envoyer ces devises à Renault-Finance, installé à Genève avec un petit effectif. C'est là que se fait le passage en francs. Nous avons ainsi débarrassé nos vendeurs locaux d'un souci lancinant. Et nous avons le bénéfice de la centralisation. Comme Renault-Finance manipule des sommes considérables, il est devenu un établissement financier respecté sur la place et il peut obtenir de l'argent à de bons taux. Nous nous sommes aperçus que le métier de banquier n'était pas mauvais. Alors pourquoi le laisser aux autres?"

\* \* \*

Etrangers en Suisse. A Manno, dans le canton du Tessin, vifs affrontements entre travailleurs et direction dans la fabrique de Nyl-Ti. Grève en juillet; nouvelle controverse en octobre à propos des horaires de nuit. Un ouvrier italien qui avait pris part au mouvement de revendication est licencié le 9 octobre. L'administration, prenant le relais du patron, l'expulse ensuite de Suisse dès le 2 novembre, et ce pour une période de trois ans. L'autre jour, à Haute Nendaz, 16 ouvriers italiens sont refoulés dans leur pays d'origine séance tenante: ils travaillaient "au noir" dans un bâtiment en construction de plusieurs étages; grâce à l'obligeance des promoteurs, ces ouvriers dormaient, mangeaient sur place; dans ces conditions pas de perte de temps pour faire leurs "heures", la nuit, le dimanche, les jours fériés.